

NON, LES SYNDICALISTES NE SONT PAS DES CRIMINELS POTENTIELS... !



Les SUD et les Solidaires Oise appellent, comme ils l'ont toujours fait, à soutenir le camarade X.Mathieu, pour son jugement en appel à la relaxation prononcée suite à son refus de prise d'ADN dans le cadre de manifestation syndicale.

A travers lui c'est le combat de tous les syndicalistes...

Tous ensemble le 4 Janvier 2012 à Amiens, à 11 heures à la gare pour se rendre ensuite en cortège à la cour d'appel.



Appel du Comité de lutte des travailleurs de Continental Clairoix :

Pour exiger :

La fin du harcèlement judiciaire contre les salariés de Continental et tous ceux qui défendent leurs droits et refusent les diktats patronaux.

La reconnaissance du jugement de relaxe prononcé par le tribunal de Compiègne en faveur de Xavier Mathieu, la fin des poursuites pour refus du prélèvement ADN et l'assimilation de l'action revendicative à un délit.

Le mercredi 4 janvier 2012 à 13h30 se tiendra à la Cour d'appel d'Amiens le procès pour juger Xavier Mathieu, qui avait été pourtant relaxé par le tribunal de Compiègne, pour avoir refusé le prélèvement ADN suite à la simple amende à laquelle il avait été condamné, comme cinq autres travailleurs de Continental, pour leur participation à la manifestation contre la fermeture de l'usine de Clairoix, à la sous-préfecture de Compiègne en avril 2009.

Oui, il s'agit bien d'un acharnement de la part du gouvernement et de ses représentants pour continuer, plus deux ans après la fin du conflit Continental, les poursuites judiciaires contre ceux qui ont eu l'audace de lutter contre les 1113 licenciements annoncés par un groupe multi-milliardaire.

Le gouvernement n'a toujours pas digéré que les travailleurs aient fait front à la coalition d'un grand industriel, Continental, et l'Etat, en les obligeant à lâcher certaines garanties.

Pendant des mois le gouvernement a poursuivi 7 salariés en demandant des peines de prison à leur encontre pour leur participation à une manifestation, en demandant des dommages intérêts astronomiques. Le pouvoir a été désavoué par la justice. L'un d'entre eux a été relaxé et pour les six autres cela s'est réduit à une amende minime de principe, tout comme les remboursements ramenés à quasiment rien. Cela grâce à la mobilisation et au soutien de milliers de travailleurs.

Mais le gouvernement n'a pas lâché. Il a entrepris de nouvelles poursuites contre Xavier Mathieu, un des porte-parole des travailleurs de Continental, dont le crime était d'avoir refusé de se faire prélever son ADN, parce que ni lui, ni ses camarades n'acceptaient d'être considérés comme des délinquants pour avoir défendu leur peau.

C'est exactement ce qu'a reconnu le tribunal de Compiègne. Il a relaxé Xavier Mathieu, en considérant que les manifestations des travailleurs pour défendre leurs droits, y compris celle à la sous-préfecture, ne pouvaient pas être assimilées à un délit. Et c'est ce que le gouvernement au service du patronat ne supporte pas. C'est pourquoi il a donné l'ordre de remettre en cause ce jugement et cette relaxe en demandant au parquet de faire appel.

Il faut que cela cesse !

C'est pourquoi nous, salariés de Continental, appelons les travailleurs, les syndicats, partis, associations, attachés au respect des libertés individuelles et collectives à se joindre à la manifestation du 4 janvier à Amiens pour exiger la relaxe définitive de Xavier Mathieu et la fin du harcèlement judiciaire contre ceux qui défendent leurs droits.

Comité de lutte des travailleurs de Continental Clairoix.